

« rendu le sépulcre propre et particulier à certaine famille,  
 « parce que l'on était très accoutumé dans ce pays-là aux figures  
 « symboliques. Mais dans les Gaules soumises aux Romains,  
 « et où l'on était moins instruit parce que le pays était peu-  
 « plé de plus de Gaulois anciens que de Romains, il fut besoin  
 « de joindre les paroles à la représentation et de marquer  
 « que l'instrument désignait que la consécration du sépulcre  
 « avait été faite et que c'était par son moyen qu'on l'avait  
 « opérée. Voilà pourquoi on trouve tant de fois en ces pays-là,  
 « non seulement une figure d'*ascia* sur les tombeaux, mais  
 « encore la formule qui y est relative. . . . .  
 « . . . . S'il y a des provinces gauloises où des sépulcres ne  
 « présentent aucun vestiges de rit romain-gaulois, c'est que  
 « ces provinces ont été peuplées plus tard que les autres de  
 « Romains naturels; les anciens Gaulois y étant restés en plus  
 « grand nombre plus longtemps qu'ailleurs, les usages ro-  
 « mains y ont été reçus plus tard, et lorsque les Romains se  
 « sont trouvés égaux en nombre aux indigènes ou qu'ils se  
 « sont trouvés les surpasser, les rite du paganisme commen-  
 « çaient à décliner; c'est pour cette raison que la figure et la  
 « formule *sub ascia* ne se voient point sur les tombeaux que  
 « l'on découvre dans les provinces de Tours, de Rouen, de  
 « Reims, etc. »

Quel que soit le jugement que l'on porte sur ce dernier essai d'explication que nous devons à l'abbé Lebeuf, au moins on ne méconnaîtra pas qu'il a le premier déterminé les diverses données du problème archéologique; et, si cette notice servait à les rappeler de nouveau, elle ne serait pas tout à fait inutile.

CHELLE.